



La cause du jeune contrevenant autochtone : Examen des cercles de détermination de la peine

Scénario de cercle d'imposition de la peine simulée: R. c. Brown

Ressource de l'enseignant

Liens avec le Curriculum : Comprendre le droit canadien (CLU3E), 11^e année, cours préemploi

Domaine juridique: Cercles de détermination de la peine

Durée approximative: 1 période

Attentes

1. Expliquer les options dont dispose le juge pour déterminer la peine dans un procès criminel ou une poursuite judiciaire au niveau provincial.
2. Communiquer des idées et des points de vue étayés par des recherches en utilisant la terminologie juridique.

Contenus d'apprentissage

1. Expliquer le principe et l'objectif de la détermination des peines.
2. Décrire les diverses options à la disposition du juge au criminel en matière de détermination des peines.
3. Communiquer, oralement et par écrit, ses idées, son point de vue et ses arguments en utilisant la terminologie juridique, en fonction du public et des objectifs visés.

Les faits du scénario

1. Frank Brown est un élève du secondaire âgé de 18 ans provenant d'une collectivité de Premières nations. Un soir, Frank a convaincu quelques-uns de ses amis d'entrer par effraction avec lui dans une épicerie locale. Ils ont décidé d'entrer par effraction tard le soir pour que personne ne se trouve sur place. Les jeunes hommes ont été surpris d'apercevoir Johnny Cardinal, le propriétaire du magasin en train de faire une livraison cette nuit-là.

Frank a attaqué M. Cardinal et l'a agressé

2. sévèrement le laissant avec un bras cassé et des blessures au visage. La collectivité a été outrée et la plupart des gens étaient d'avis que Frank était un jeune homme dangereux qui présentait une menace à leur collectivité.
3. Ce n'était pas la première fois que Frank avait des ennuis. Il avait été antérieurement condamné pour vol avec effraction et avait été envoyé dans un centre de détention pour jeunes contrevenants pendant une période de six mois. Malheureusement le temps qu'il y a passé n'a pas semblé avoir eu un impact positif sur sa vie. Au lieu, il a appris d'autres comportements négatifs de la part d'autres jeunes contrevenants qu'il a rencontré. Frank a la réputation de se fâcher facilement et a des problèmes d'alcool depuis la 9^e année.
4. Les membres de la collectivité savent que l'enfance de Frank a été instable et qu'elle aurait probablement contribué à ses troubles. Malgré ceci, ils estimaient que sa dernière infraction était trop sérieuse pour être prise à la légère. Plusieurs membres de la collectivité demandaient que Frank obtienne une longue période d'emprisonnement.
5. Frank a été trouvé coupable de voie de fait en vertu des articles 265 et 266 du *Code criminel du Canada*. Son procès a fait couler beaucoup d'encre dans les médias locaux.
6. Il s'agit d'un scénario simulé. Les élèves doivent se baser sur l'information fournie pour déterminer une peine équitable dans le cadre du cercle simulé de détermination de la peine.

Stratégies pour l'enseignement et l'apprentissage

1. Lisez **La grande question** et demandez aux élèves de rédiger une opinion sur la question en litige. Discutez de la question en salle de classe.
2. Avec des partenaires ou en petits groupes, demandez aux élèves de lire **Les faits du scénario** et discutez de la **Question en litige**. Une fois que les élèves ont terminé les exercices, revoir les faits avec eux une deuxième fois pour clarifier. Demandez aux élèves de partager leurs opinions avec la classe.
3. Révissez **La loi pertinente** et expliquez comment la loi s'applique aux faits de la cause.
4. En ayant recours à une stratégie axée sur l'enseignant ou l'élève, lisez **Examinez plus près**. Prenez une pause après chaque paragraphe pour clarifier les notions et pour répondre aux questions. Guidez les élèves pour une discussion sur les cercles d'imposition de la peine et sur les besoins de solutions de rechange pour les autochtones qui commettent des actes criminels.

5. Demandez aux élèves de compléter l'exercice **Vérifiez votre compréhension** et discutez en salle de classe.
6. Demandez aux élèves de réviser l'information au sujet de Frank énoncée dans la partie **Vous êtes le juge**. Lorsqu'ils auront terminé, demandez aux élèves de répondre aux questions et de formuler une recommandation pour une peine qu'ils croient appropriée pour Frank.
7. Organisez un cercle d'imposition de la peine dans la classe en ayant recours aux procédures et aux rôles décrits dans l'exercice **Le jugement final**. Vous pouvez choisir de demander aux élèves de former des cercles d'imposition de la peine en petits groupes ou de former un grand cercle pour toute la classe. Pour plus de renseignements sur comment organiser un cercle d'imposition de la sentence dans votre classe, veuillez consulter les ressources du ROEJ, *Gagner sa cause*-Trousse de procès simulé (pages 49 à 52).

Évaluations

1. Discussions en classe
2. *La grande question*
3. Feuille de travail *Vérifiez votre compréhension*
4. Feuille de travail *Vous êtes le juge*
5. Le cercle simulé de détermination de la peine du *Jugement définitif*

Ressources

Le Réseau ontarien d'éducation juridique

www.ojen.ca

Scénario simulé de détermination de la peine : *R. c. Brown*

Scénario simulé de détermination de la peine: *R. c. Cain*

Gagner sa cause : Trousse de procès simulé

La cause du jeune contrevenant autochtone : Examen des cercles d'imposition de la peine

Scénario de cercle d'imposition de la peine simulée: R. c. Brown

Le document de travail de l'élève

La grande question

Selon vous, quels seraient pour les auteurs d'infraction criminelle autochtones les avantages d'avoir un système de justice qui comprend les traditions et les croyances autochtones? Pourquoi est-ce important?

Les faits du scénario

1. Frank Brown est un élève du secondaire âgé de 18 ans provenant d'une collectivité de Premières nations. Un soir, Frank a convaincu quelques amis d'entrer par effraction avec lui dans une épicerie locale. Ils ont décidé d'entrer par effraction tard le soir pour que personne ne se trouve sur place. Les jeunes hommes ont été surpris d'apercevoir Johnny Cardinal, le propriétaire du magasin en train de faire une livraison cette nuit-là. Frank a attaqué M. Cardinal et l'a agressé sévèrement le laissant avec un bras cassé et des blessures au visage. La collectivité a été outrée et la plupart des gens étaient d'avis que Frank était un jeune homme dangereux qui présentait une menace à leur collectivité.
2. Ce n'était pas la première fois que Frank avait des ennuis. Il avait été antérieurement condamné pour vol avec effraction et avait été envoyé dans un centre de détention de jeunes contrevenants pendant une période de six mois. Malheureusement le temps qui y a passé n'a pas semblé avoir eu un impact positif sur sa vie. Au lieu, il a appris d'autres comportements négatifs de la part d'autres jeunes contrevenants qu'il a rencontré. Frank a la réputation de se fâcher facilement et a des problèmes d'alcool depuis la 9^e année.
3. Les membres de la collectivité savent que l'enfance de Frank a été instable et qu'elle aurait probablement contribué à ses troubles. Malgré ceci, ils estimaient que sa dernière infraction était trop sérieuse pour être prise à la légère. Plusieurs membres de la collectivité

demandaient que Frank obtienne une longue période d'emprisonnement.

4. Frank a été trouvé coupable de voie de fait en vertu des articles 265 et 266 du *Code criminel du Canada*. Son procès a fait couler beaucoup d'encre dans les médias locaux.

La question en litige

1. Pourquoi est-il important que le système de justice canadien s'inspire des traditions et des pratiques autochtones lorsqu'il traite de délinquants autochtones?

La loi pertinente

Code criminel du Canada

Voie de fait

265. (1) Commet des voies de fait, ou se livre à une attaque ou une agression, quiconque, selon le cas :

- a) d'une manière intentionnelle, emploie la force, directement ou indirectement, contre une autre personne sans son consentement;
- b) tente ou menace, par un acte ou un geste, d'employer la force contre une autre personne, s'il est en mesure actuelle, ou s'il porte cette personne à croire, pour des motifs raisonnables, qu'il est alors en mesure actuelle d'accomplir son dessein;
- c) en portant ostensiblement une arme ou une imitation, aborde ou importune une autre personne ou mendie.

266. Quiconque commet des voies de fait est coupable :

- a) soit d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans;
- b) soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire.

Principes de détermination de la peine

718.2 Le tribunal détermine la peine à infliger compte tenu également des principes suivants :

- (e) l'examen de toutes les sanctions substitutives applicables qui sont justifiées dans les circonstances, plus particulièrement en ce qui concerne les délinquants autochtones.

Examinez de plus près

1. Selon Statistiques Canada, le recensement de 2006 indique que la population autochtone du Canada représente 3,8 % de notre population totale. La population autochtone augmente six fois plus vite que la population non autochtone. En plus, près de la moitié de la population autochtone (48 %) est âgée de moins de 25 ans.
2. Les personnes autochtones sont surreprésentées dans le système carcéral. Selon Service

Correctionnel Canada, les contrevenants autochtones continuent d'être présent dans les divers niveaux du système de justice en matière criminelle, y compris dans le système correctionnel fédéral. À la fin de mars 2006, les premières nations représentaient 16,7% des contrevenants dont la peine est imposée au fédéral même s'ils ne constituent que 1,7% de la population adulte canadienne. Afin de faire face à ce problème, en déterminant les peines, les juges sont obligés de tenir compte des circonstances particulières des contrevenants autochtones y compris les éléments historiques qui les ont entraînés vers le système de justice (voir *R. c. Gladue*). On y fait une mention particulière dans les principes de la détermination de la peine à l'article 718 du *Code criminel du Canada*.

3. Une façon pour le système de justice de répondre aux contrevenants autochtones est d'inclure les traditions des Premières nations dans le processus de la détermination de la peine. En général, ces approches permettent aux délinquants autochtones de voir leurs peines être imposées par les membres de leurs propres collectivités autochtones où l'accent est mis davantage sur le traitement et la guérison de la victime, du contrevenant et de la collectivité plutôt que sur la punition ou la vengeance. Une de ses méthodes est le recours au cercle de détermination de la peine.

Qu'est-ce qu'un cercle de détermination de la peine?

1. Les cercles de la détermination de la peine prennent place dans un environnement informel et sont des solutions de rechange à la détermination de la peine traditionnelle. Les victimes, les auteurs d'infractions criminelles, leurs familles, les aînés et les membres de la collectivité discutent de l'acte criminel, de son impact sur chaque personne et décident ensemble d'une peine appropriée pour l'auteur de l'acte criminel. Chacun a l'occasion de donner son point de vue sur ce qui s'est passé, les conséquences et comment ils souhaiteraient que la situation soit réglée. Les cercles de détermination de la peine mettent l'accent sur la guérison des personnes touchées et sur les causes à l'origine de l'acte criminel. Ceux qui participent au cercle sont libres d'y inclure les traditions et les pratiques autochtones, toutefois ils doivent le faire à l'intérieur du cadre de ce que permet le système juridique canadien. Une fois que le groupe est arrivé à un consensus sur la peine, une recommandation est formulée à l'intention des tribunaux. Voici des exemples de peines recommandées :

- Service communautaire
- *Counselling* ou programmes de traitement (ex. : pour traiter la dépendance à l'alcool ou aux drogues)
- Des solutions qui comprennent des pratiques autochtones particulières (ex. : Potlach)
- Faire réparation aux victimes et/ou la collectivité

2. Les cercles de détermination de la peine illustrent le principe que les actes criminels portent

atteinte non seulement aux victimes mais aussi à la collectivité et aux auteurs des actes criminels. Cette approche vise à réparer les dommages causés par le crime et réinsérer l'auteur de l'acte criminel dans la collectivité.

Vérifiez votre compréhension

1. Frank Brown a été condamné pour voie de fait en vertu des articles 265 et 266 du *Code criminel du Canada*.

VRAI/FAUX

2. C'était la première fois que Frank avait des ennuis avec la loi.

VRAI/FAUX

3. Selon le recensement de 2006, le peuple autochtone représente 4,6% de la population totale du Canada.

VRAI/FAUX

4. Le peuple autochtone est surreprésenté dans le système de justice canadien.

VRAI/FAUX

5. Les juges canadiens doivent tenir compte des difficultés particulières auxquelles font face le peuple autochtone lors de la détermination des peines des contrevenants autochtones.

VRAI/FAUX

6. Les cercles de détermination de la peine favorisent la punition et la vengeance.

VRAI/FAUX

7. Un cercle de détermination de la peine se préoccupe seulement de la victime et de l'auteur de l'acte criminel.

VRAI/FAUX

8. Dans un cercle de détermination de la peine, la peine est décidée par toutes les personnes faisant partie du cercle.

VRAI/FAUX

9. Un cercle de détermination de la peine peut recommander que l'auteur de l'acte criminel paie un montant d'argent à la victime en guise de réparation.

VRAI/FAUX

Vous êtes le juge

Réviser l'information personnelle au sujet de Frank Brown ci-dessous. Cette information est similaire à celle qui serait présentée à un cercle de détermination de la peine. Prenez quelques instants pour lire sur Frank et les événements de sa vie ayant eu lieu avant l'agression qui l'a menée à sa condamnation.

1. Frank est un enfant unique. Il ne connaît pas son père. Sa mère l'a mis au monde à l'âge de 15 ans. Elle a pris soin de Frank seule jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 12 ans. À ce moment, elle a commencé à fréquenter quelqu'un et ne pouvait plus tolérer la conduite de Frank.
2. Lorsqu'il était âgé de 12 ans, il est allé vivre chez ses grands parents. Le grand père de Frank est âgé de 71 ans et sa grand-mère est âgée de 69 ans. Il a eu plusieurs expériences impliquant la police et il a quitté l'école à l'âge de 16 ans.
3. Les grands parents de Frank ont déclaré qu'il avait grand besoin de structure et de discipline lorsqu'il était enfant et ils ont reconnu qu'ils ne pouvaient pas s'en occuper.
4. Frank a avoué qu'il séchait des cours, qu'il n'écoutait pas les enseignants et qu'il ne terminait pas ses travaux. Il a été suspendu à deux reprises pour s'être opposé à l'autorité avant d'être expulsé de l'école.
5. Frank a obtenu deux crédits au niveau de la 9^e année.
6. Frank est en bonne santé physique.
7. Un psychologue de l'école l'a évalué avant qu'il quitte l'école et le rapport compris dans le dossier scolaire de Frank indiquait les faits suivants :
 - Frank se frustre facilement
 - Frank s'enrage rapidement et sa colère est souvent exagérée par rapport à l'incident ayant causé sa colère.
 - Frank est extrêmement impulsif.
 - Il a été évalué comme étant immature pour son âge.
 - Frank vit dans le moment présent et est incapable de tenir compte de l'avenir.
8. Frank consomme de l'alcool et fume de la marijuana lorsqu'il a de l'argent. Il nie que sa consommation d'alcool ou de drogue constitue un problème.
9. Frank n'a jamais travaillé. Un paiement en guise de dédommagement pour la victime serait donc difficile mais il est disposé à effectuer des travaux de service communautaire.
10. Frank attend de recevoir sa peine pour une accusation de voie de fait. Il ne fréquente pas

11. l'école et il est sans emploi.

Croyez-vous que Frank devrait être emprisonné pour son crime? Pourquoi?

Quels sont les avantages d'envoyer Frank en prison?

Quels sont les désavantages d'envoyer Frank en prison?

Si vous deviez réfléchir à une solution de rechange à l'emprisonnement, quelles parmi les solutions suivantes trouveriez-vous appropriée? Ajoutez une autre solution à laquelle vous pouvez penser.

- ☐ Service communautaire
- ☐ Couvre-feu
- ☐ Gestion de la colère
- ☐ Counselling
- ☐ Traitement pour la dépendance aux drogues ou à l'alcool
- ☐ _____

En prenant tout ces facteurs en considération, selon vous, quelle serait la peine la plus appropriée pour Frank? Répondez en fournissant le plus de détails possible et en ajoutant toutes les conditions que vous jugez pertinentes.

Le jugement définitif

1. En ayant recours à la procédure et aux rôles décrits ci-dessous, mettez sur pied un cercle de détermination de la peine pour en arriver à une peine appropriée pour Frank Brown.

Procédure

1. Il existe diverses façons de mettre sur pied un cercle de détermination de la peine. Une façon habituelle est de nommer une personne qui préside et qui décrit les règles de base qui gouvernent le cercle. Ces règles peuvent comprendre ce qui suit :
 - Chacun a le droit de poser des questions à quiconque.
 - Chaque personne dans le cercle est égale et a une voix égale
 - Toutes les croyances religieuses sont tolérées et accueillies
2. La personne nommée ou une personne aînée peut alors prononcer les remarques d'ouverture ou dire une prière traditionnelle. Chaque participant a l'occasion de parler. Chacun a le droit de parler ou de garder le silence. Il peut y avoir plusieurs tours de table. Voici un exemple pour illustrer ces rondes :
 - Le premier tour: « Pourquoi suis-je venu aujourd'hui? » et « Pourquoi suis-je ici? »
 - Le deuxième tour: les participants parlent à la victime et au délinquant et expliquent les conséquences que l'incident a eues sur eux, leur famille et/ou la collectivité. Le délinquant est aussi invité à parler de l'incident.
 - Le tour final: les participants décrivent leurs attentes et/ou expriment leurs opinions sur ce qui doit être accompli pour rétablir l'équilibre
3. Après le dernier tour, les participants tentent d'arriver à un consensus sur la peine à imposer au contrevenant. Le Cercle présente ses recommandations de peine au juge. Le juge peut choisir d'imposer ou non la peine que le Cercle a recommandé. Toutefois les peines sont rarement rejetées par le juge.

Rôle clés

Frank Brown, contrevenant

1. Vous êtes âgé de 18 ans
2. Vous consommez de l'alcool et vous fumez de la marijuana de façon régulière
3. Vous habitez avec vos grands parents

4. Vous avez entré par effraction dans l'épicerie de Johnny Cardinal et vous lui avez infligé de graves blessures
5. Vous n'avez pas terminé votre secondaire
6. Vous êtes sans emploi
7. Vous serez peut-être questionné sur comment vous vous sentez au sujet de l'infraction criminelle commise contre Johnny Cardinal. Vous vous sentez coupable face à ce qui s'est produit. Vous devriez aussi décrire tout ce qui vous vient à l'esprit en termes de réparation pour ce que vous avez fait.

Johnny Cardinal, Victime

1. Vous êtes le propriétaire d'une épicerie locale
2. Vous avez été gravement agressé par Frank Brown et vous avez dû aller à l'hôpital pendant trois semaines
3. Une grosse part de votre inventaire a été endommagée lors du vol
4. Vos filles ont dû s'absenter de l'école pour s'occuper du magasin pendant votre séjour à l'hôpital
5. Vous vous êtes fracturé le bras et vous avez des marques au visage
6. Il se peut que vous n'allez pas retrouver pleinement la sensation dans vos doigts

Edna et Johnson Brown, les grand parents du contrevenant

1. Votre petit-fils est Frank Brown
2. Frank a habité avec vous depuis qu'il est âgé de 12 ans
3. Votre fille a envoyé Frank vivre avec vous pour une période de six ans parce qu'il causait des ennuis à la maison et qu'elle avait de la difficulté à s'en occuper
4. Vous avez eu de la difficulté à éduquer Frank en raison de sa mauvaise conduite et de ses problèmes de gestion de colère
5. Vous aimeriez être en mesure d'aider Frank à réussir sa vie mais vous êtes inquiets de la façon dont il traite les autres personnes

Aîné/président

1. Vous êtes responsable de définir les règles gouvernant le cercle de détermination de la peine :
 - Chacun a le droit de poser des questions à quiconque
 - Chaque personne dans le cercle est égale et a une voix égale
 - Toutes les croyances religieuses sont tolérées et accueillies
2. Vous allez accueillir tous les participants et expliquer le format du cercle de détermination de la peine :
 - **Premier tour:** les participants se présentent et expliquent pourquoi ils sont venus.
 - **Deuxième tour:** la victime, sa famille et les gens qui les appuient décrivent ce qui est arrivé et l'impact vécu; le contrevenant, sa famille et les gens qui les appuient décrivent ce qui est arrivé y compris les circonstances qui ont mené à l'incident.
 - **Troisième tour:** les participants discutent ce qui doit être fait pour rétablir l'équilibre et tenter d'en arriver à un consensus sur une peine à imposer au contrevenant.
3. Vous pouvez choisir d'accepter ou de rejeter la peine que le cercle a recommandé, toutefois l'aîné/président rejette rarement la peine. L'aîné/président procède à la fermeture du cercle.

Rôles supplémentaires

1. Mère de Frank
2. Policier
3. Psychologue de l'école
4. Aîné de la collectivité
5. Directeur de l'école
6. Les enseignants de Frank
7. La conjointe de Johnny Cardinal
8. Les filles de Johnny Cardinal
9. Les amis de Frank
10. Les membres de la collectivité